



## Un huissier réduit la dette si versement d'une somme ?

Par **Camdeb12**, le **08/10/2018** à **17:26**

Bonjour,

Mon conjoint a actuellement un prêt qu'il n'a pas remboursé avant notre rencontre.. Son dossier est passé devant le juge, il se doit donc de rembourser 106€ par mois sur une durée de 24 mois.

Récemment, le cabinet d'huissier l'a contactée et lui propose de régler le mois prochain, 1600€ en une fois. S'il le fait sa dette sera remboursé : il aura donc donné 1600€ au lieu de 2400€, la proposition me paraît invraisemblable.. Est ce courant de procéder ainsi ? Doit-il se méfier ?

Merci d'avance

Par **amajuris**, le **08/10/2018** à **17:51**

bonjour,

le créancier de votre conjoint préfère peut être ne recevoir que 1600 € immédiatement plutôt que d'attendre 24 mois pour recevoir la totalité et clore ainsi cette affaire.

salutations

Par **Camdeb12**, le **08/10/2018** à **18:17**

Bonsoir,  
Merci pour votre réponse. Oui c'est ce que mon conjoint m'a dit mais ça m'étonne beaucoup que pour une question de temps, le créancier se résout à perdre de l'argent..

Par **Visiteur**, le **08/10/2018** à **19:06**

Bonjour  
L'huissier n'a donc remis aucun document confirmant ses dires ?

Par **Camdeb12**, le **08/10/2018** à **19:10**

Non c'est un échange téléphonique, ils lui ont simplement donné son numéro de dossier